



Article scientifique

Article

1972

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

---

## Une nouvelle tombe du haut moyen âge à Chevilly, Grésy-sur-Aix, Savoie

---

Sauter, Marc-Rodolphe; Chaix, Louis

### How to cite

SAUTER, Marc-Rodolphe, CHAIX, Louis. Une nouvelle tombe du haut moyen âge à Chevilly, Grésy-sur-Aix, Savoie. In: Cahiers du Vieux Conflans, 1972, vol. 24, n° 92, p. 1–19.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:103703>

## Une nouvelle tombe du haut moyen âge à Chevilly (Grésy-sur-Aix, Savoie)

---

Dans son « Histoire de Grésy-sur-Aix » (1), le Comte de Loche écrit :

« En 1827, le général de Loche, président de l'Académie royale de Savoie, découvrit près de son château de Loche, sur un tertre sablonneux incliné à l'orient, appelé Chevilly, une certaine quantité de tombes qui lui parurent de suite avoir un cachet spécial et faire partie d'un ancien cimetière ; je puis en donner la description, ayant trouvé quelques notes du général de Loche sur cette découverte. Les cercueils étaient formés de six dalles plates, brutes, d'une épaisseur de quatre à six centimètres, et placés de l'ouest à l'est. Ces pierres, d'une qualité inconnue dans la localité, ressemblent cependant à nos grès tendres appelés molasses, mais elles ont une dureté beaucoup plus grande, ce qui leur a permis sans doute de résister à l'action de l'air et de l'humidité. Dans ces cercueils se sont trouvés des squelettes mêlés avec du sable, introduit par les infiltrations, et de la terre noirâtre, provenant de la décomposition des corps. La position de ces ossements, très-blancs et très-durs, indiquait que ces corps avaient tous été couchés sur le ventre, la tête placée du côté de l'occident et les pieds à l'orient. Lorsque l'on a voulu remuer ces débris humains, ils se sont séparés les uns des autres. On n'a généralement trouvé aucun objet qui puisse permettre de préciser l'époque de ces tombes ; dans une seule on a recueilli un vase lacrimatoire en terre cuite et quelques morceaux de fer, informes et rongés par la rouille ».

C'est au descendant de cet auteur que l'on doit de pouvoir aujourd'hui apporter un élément nouveau à la connaissance de ce cimetière et d'en donner une description précise. En effet, le

---

(1) LOCHE, Jules-François, comte de. — Histoire de Grésy-sur-Aix Chambéry, 1874, p. 148.

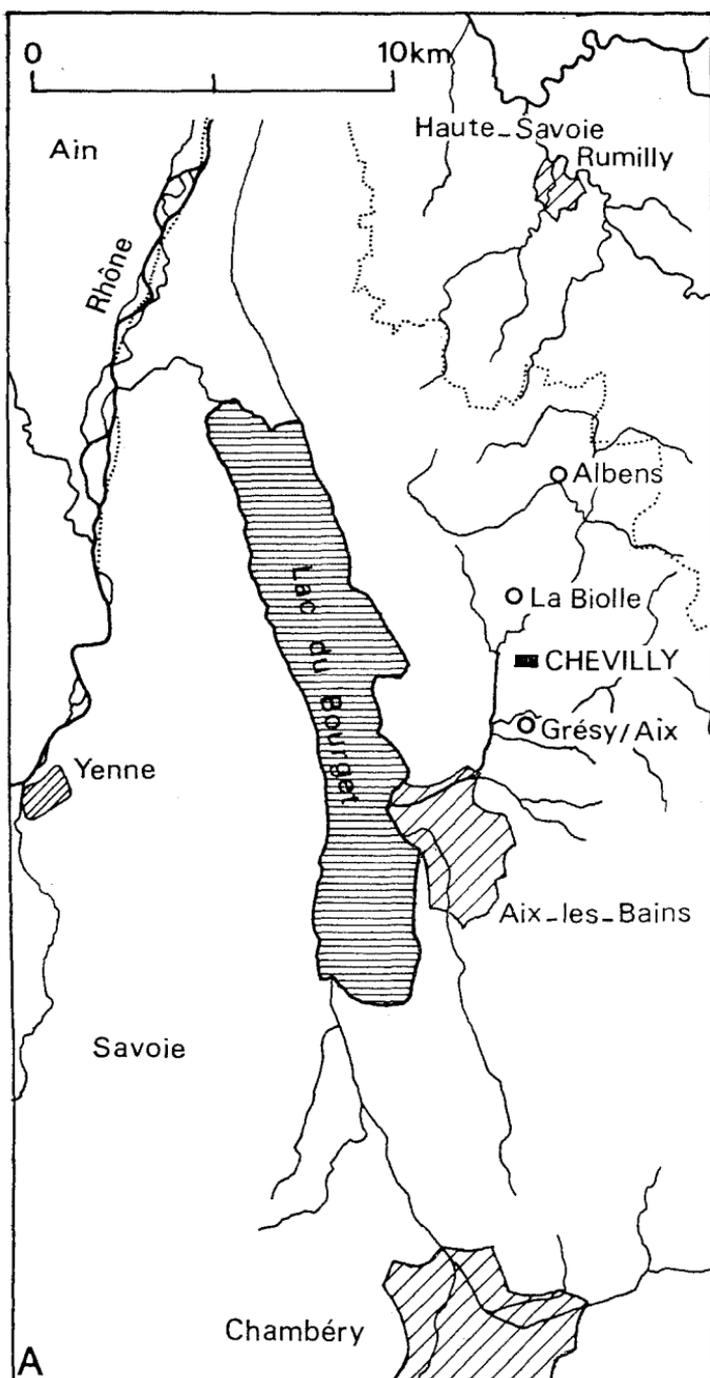


Fig. 1 - Situation de Chevilly (a) Carte générale  
(Echelle : env. 1/200.000)

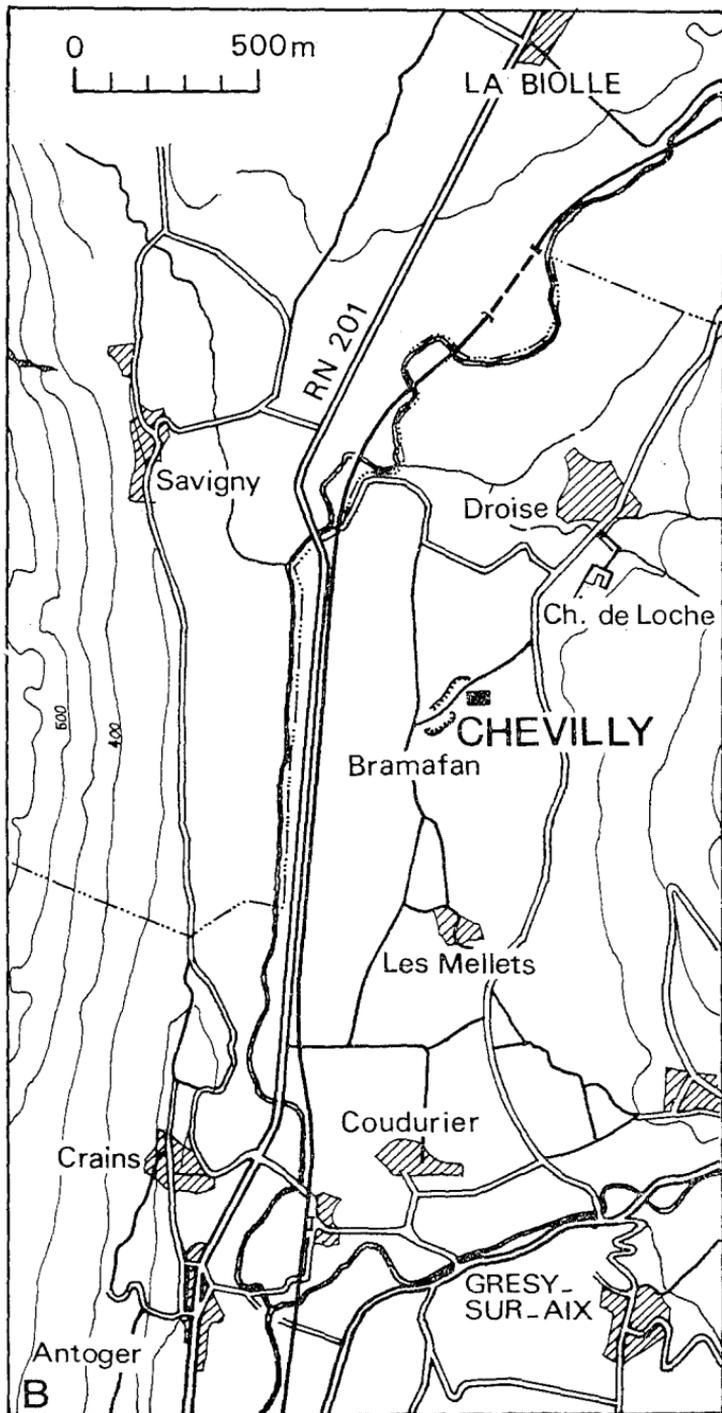


Fig. 1 - Situation de Cheville (b) Partie nord de la commune de Grésy-sur-Aix  
(Echelle : 1/20.000)

Colonel de Mouxy de Loche, maire de la commune, a eu le mérite, lors de la découverte fortuite, au début de l'été de 1968, de la sépulture qui va nous occuper ici, d'en avertir le professeur E. Le Glay, directeur de la Circonscription des antiquités historiques de la région Rhône-Alpes, à Lyon. Celui-ci nous fit l'honneur de nous demander de nous en occuper. Ce ne fut que l'année suivante, du 19 au 21 avril 1969, que MM. Louis Chaix et Jean-Paul Mermod, assistants à l'Institut d'Anthropologie de l'Université de Genève, purent se rendre sur place et procéder à la fouille minutieuse de cette tombe. (2)

1. **Situation** (fig. 1). — La tombe a été mise au jour dans un champ d'avoine, à quelques mètres au S.-E. du chemin de Bramafan, à quelque 300 m. de sa jonction avec la route départementale (n° 49) d'Aix-les-Bains à Saint-Félix, à 700 m environ au S.S.W.

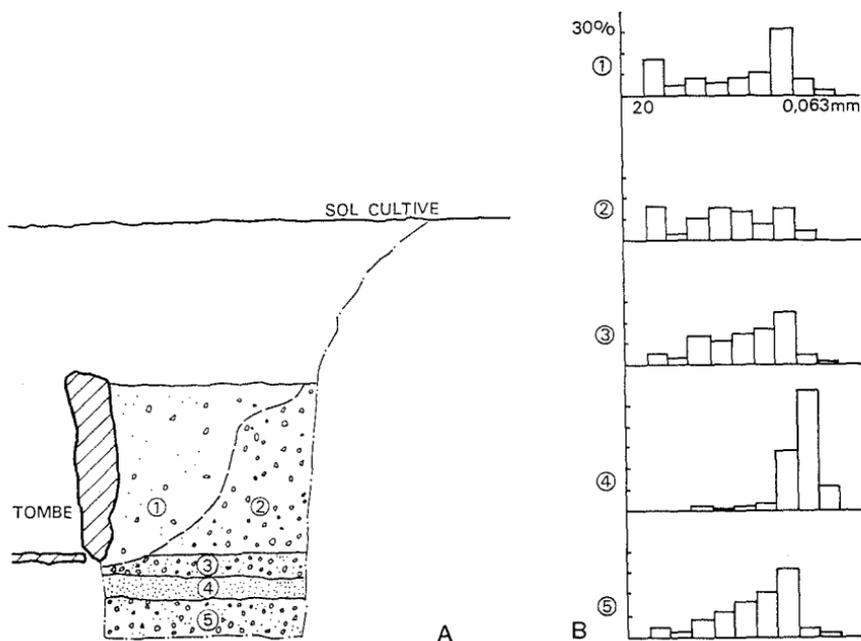


Fig. 2 - (a) Stratigraphie au nord de la tombe (Echelle : 1/20)

(b) Graphiques de la composition granulométrique du terrain

(2) LE GLAY, M. Circonscription de Rhône-Alpes, Gallia, 29, 1971, p. 443.

Il nous est agréable de remercier ici le Colonel et Madame de Mouxy de Loche pour l'accueil qu'ils ont réservé aux fouilleurs et les facilités qu'ils leur ont accordées dans leur travail.

du hameau de Droise et à 550 m. au S.W. du château de Mouxy de Loche, non loin d'une sablière. (3)

2. **Terrain.** — On est là sur une butte morainique composée essentiellement de sables et de graviers stratifiés. La tombe, qui était recouverte d'environ 0,40 m. de terre végétale, avait été construite dans une fosse creusée dans des bancs sableux et graveleux plus ou moins horizontaux, dont l'épaisseur varie de 0,10 à 0,30 m. La coupe (fig. 2, a), observée du côté N.-E. de la tombe, montre une couche 1 remplie de terre végétale, après creusement de la fosse, une couche 2 remaniée et 3 niveaux sableux en place. Du point de vue pétrographique ces sédiments présentent une forte proportion d'éléments quartzeux et métamorphiques et une faible teneur en calcaire. Leur granulométrie (graphique fig. 2 b) offre une assez forte hétérométrie, avec toutefois une prédominance des éléments fins pour la plupart des couches. L'absence totale de tests de mollusques indique aussi une origine morainique.

3. **Sépulture** (fig. 3 à 5). — Il n'y a pas lieu d'insister sur la forme de celle-ci, qui répond au type classique de la tombe à dalles, allongée. Elle est formée de quatre dalles latérales en molasse verte très friable. La dalle de tête est en calcaire organogène blanc. Il manque la dalle de pied ainsi que la dalle (ou les dalles) de couverture, détruites probablement à l'occasion de labours. Le fond de la tombe est constitué de dallettes de molasse de forme irrégulière. On avait calé le coffre à l'extérieur par des galets plats ou arrondis.

L'axe de la sépulture est NNW-SSE, la tête étant au NNW.

Le squelette, allongé sur le dos, les mains sur le pubis, présente une forte flexion de la région cervicale de la colonne vertébrale, le crâne étant penché et touchant la dalle nord, tandis que la mandibule, dont les condyles articulaires étaient en place dans les cavités glénoïdes, pend à la verticale. La face regarde en direction N.E.

A part le crâne, fragile mais complet, les os sont en très mauvais état, ce qu'explique aisément leur emballage dans les sables acides qui avaient filtré dans la tombe, ainsi que l'érosion radiculaire. La plus grande partie de la colonne vertébrale et des ceintures scapulaires et surtout pelvienne manque. Les épiphyses des os longs ont disparu.

---

(3) Carte de France au 1/50.000, type 1922, feuille Rumilly (1960), coordonnée Lambert : 879.410/88.368. Altitude 340. 5 m. Parcelle B 544. Le nom du lieu dit Bramafan signifierait « crie la faim », par allusion à la mauvaise qualité du terrain, caillouteux et sablonneux.

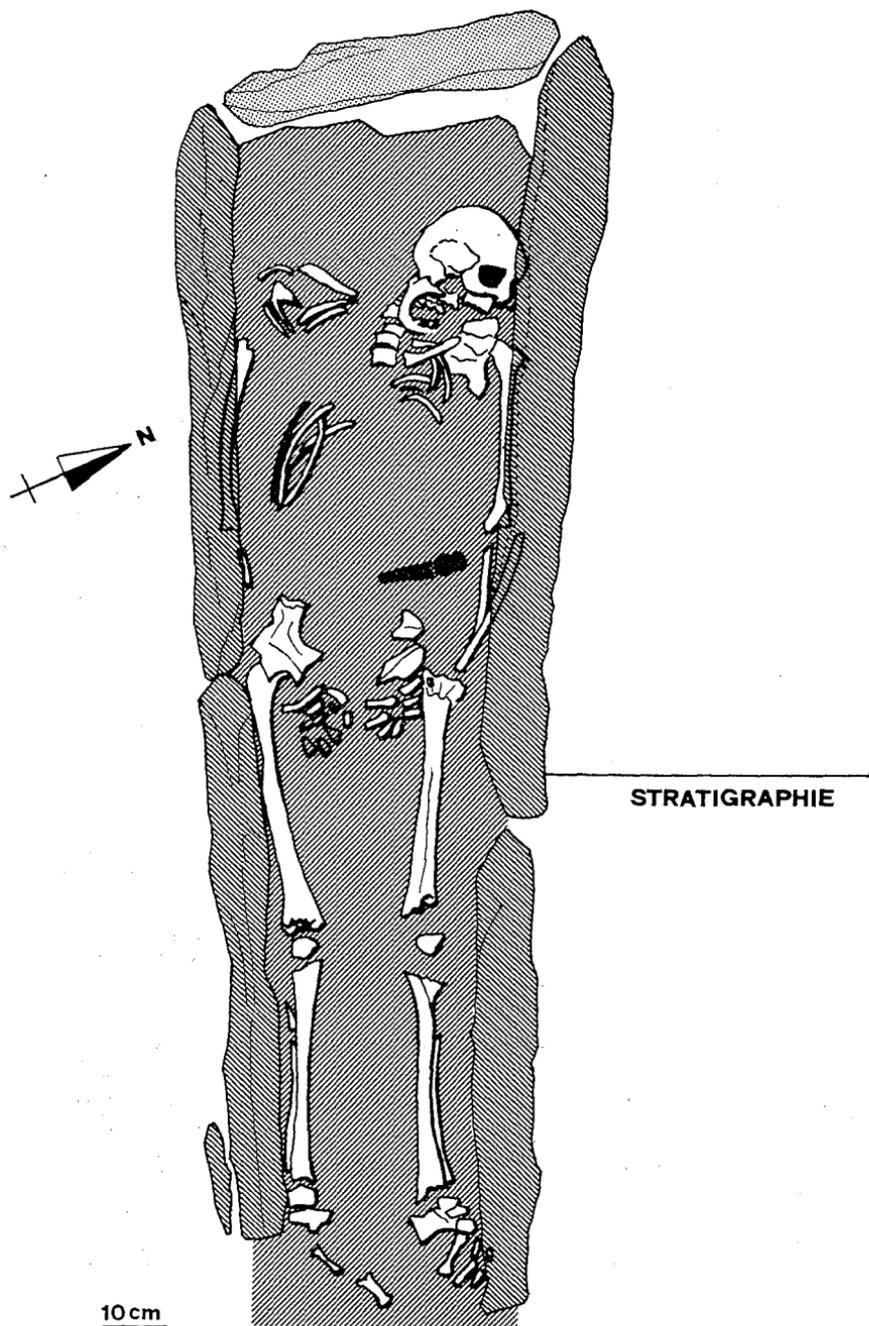


Fig. 3 - Plan de la tombe (Echelle : env. 1/12)  
En noir la garniture de la ceinture



Fig. 4 - Vue d'ensemble de la tombe



Fig. 5 - Détails du squelette en place

(a) Buste

(b) Région du bassin avec la garniture de ceinture

Il s'agit d'un sujet masculin d'âge mûr à sénile (plus de 60 ans). Nous justifierons cette double affirmation ci-dessous, dans la description anthropologique du squelette, (4)

4. **Mobilier.** — A la hauteur de la crête iliaque gauche sont apparus deux objets en fer fortement oxydé et incrusté de sable (fig. 5, b). Il s'agissait évidemment d'une garniture de ceinture : plaque-boucle (à gauche) et contre-plaque (à droite).

Une radiographie, effectuée grâce à l'amabilité du Docteur R. Du Bois, à Genève (5), a permis, avant toute tentative de nettoyage, de se faire une idée de la forme et du décor de ces deux objets. Ceux-ci furent envoyés, par l'entremise du professeur E. Le Glay, au Laboratoire d'Archéologie des Métaux à Jarville (Meurthe-et-Moselle), qui les restaurèrent, rendant apparente la décoration. Il nous paraît intéressant de publier aussi bien la radiographie (fig. 6) que le dessin et la photographie de ces pièces, de façon à permettre d'utiles confrontations (fig. 7 à 9).

a) **Plaque-boucle** (6). — La plaque discoïde, en fer, se prolonge, pour autant qu'il soit possible de le voir, par une languette ajourée qui a été rabattue autour de la partie étroite de la boucle, la partie ajourée servant à faire passer la tige du rivet destinée à fixer l'ardillon en s'enroulant autour de cette même boucle (v. schéma, fig. 9).

Trois bossettes en fer à tête hémisphérique fixaient la plaque à la ceinture. Leur tige n'est plus reconnaissable, sauf pour l'une, où il s'agit d'une simple pointe de clou. A part cet élément grossièrement ornemental, le seul décor de la plaque consiste en l'incrustation, sur la tranche, d'un fil de laiton crénelé donnant un grênétis.

La boucle, en fer elle aussi, est ovale. Elle est faite d'un épais bandeau formant un dôme ouvert, sauf du côté de la plaque, où une encoche ne lui laisse qu'une épaisseur réduite de moitié. Tout autour du bord inférieur visible se trouve un décor par incrustation d'un fil de laiton en grênétis, analogue à celui de la plaque.

---

(4) Voir page 13.

(5) Nous remercions très vivement le docteur R. Du Bois de sa complaisance.

(6) Dimensions (en mm) : longueur totale 58 ; **plaque** : largeur (diam. transverse), 29,5 ; épaisseur moyenne, 5 ; longueur (approx.) de la plaque avec la languette déroulée, 68 ; **boucle** : diamètre longitudinal externe (approximatif), 13 ; d. transverse externe, 32 ; d. transv. interne, 20 ; hauteur (épaisseur), 10 ; **ardillon** : longueur totale, 30 ; largeur maximum de la plaque, 22. Poids de la plaque-boucle après restauration, 49 g.

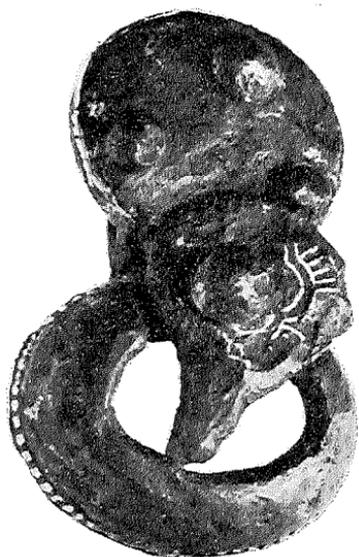
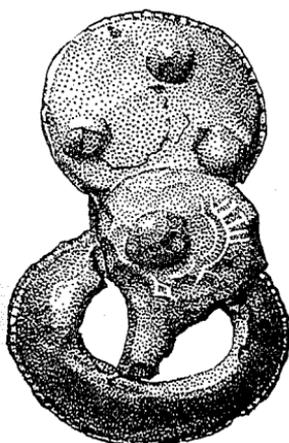


Fig. 6

Fig. 7

Fig. 8

Fig. 6 - Radiographie de la garniture de ceinture  
(Radiophoto du D<sup>r</sup> R. Du Bois, Genève)

Fig. 7 - La garniture de ceinture (dessin) (échelle : 1/1)

Fig. 8 - La garniture de ceinture (échelle : 5/4)

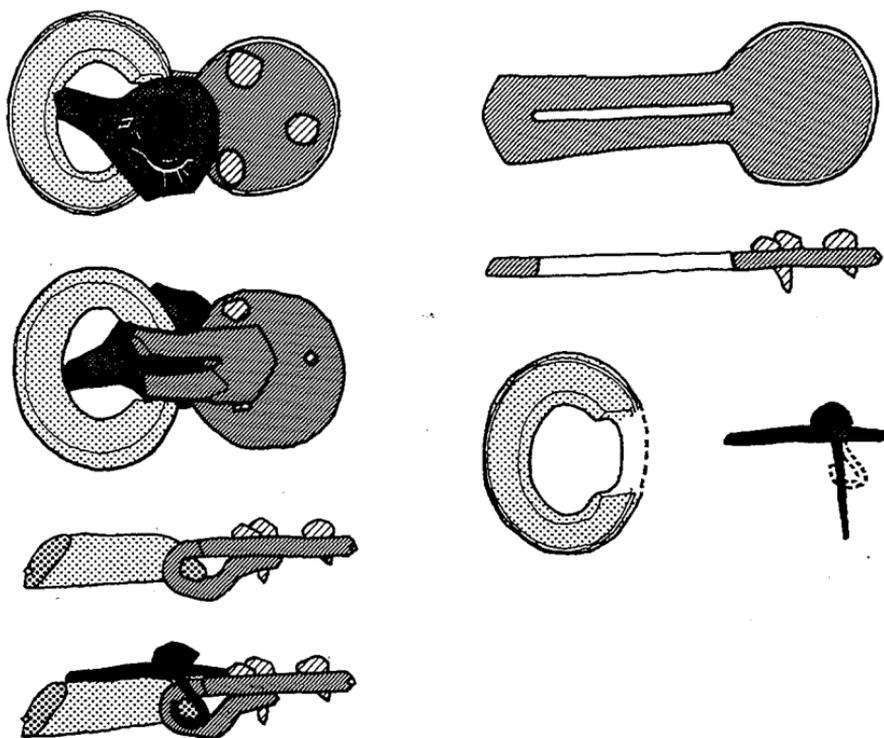


Fig. 9 - Schéma des éléments de la plaque-boucle (échelle : 2/3)

L'ardillon, de fer, est de facture assez grossière. Il est piri-forme, sa plaque de forme irrégulière portant, outre la bossette de fixation (analogue à celle de la plaque elle-même mais un peu plus grande), un décor par incrustation d'argent malheureusement dégradé ; on y distingue une partie de motif scalariforme.

Anticipant sur ce que nous aurons à dire de la discordance typologique entre la plaque-boucle et la plaque, nous sommes amenés à traiter chaque partie séparément. La plaque-boucle n'est pas de bonne qualité ; elle donne l'impression d'un travail de petit atelier.

On peut se demander si l'ardillon n'est pas une pièce de remplacement d'un original endommagé. En tout cas son décor est nettement différent de celui de la boucle, et s'apparente plutôt à celui de la contreplaque.

La plaque-boucle offre quelque analogie avec celle de la tombe 48 de Lausanne-Bel-Air (Vaud), dont R. Moosbrugger-Leu a analysé le mobilier à l'occasion d'une étude sur le scramasax

décoré qui en fait partie (7). L'auteur attribue l'ensemble de ce mobilier au VII<sup>e</sup> siècle, « plus spécialement [à] la dernière moitié de ce siècle ». (8)

b) **Contreplaque** (9). — C'est une plaque trapézoïdale étroite et allongée (type C de R. Moosbrugger-Leu).

Son côté mésial présente une encoche, auquel répond à l'autre extrémité une convexité. Elle portait à l'origine trois bossettes dont celle de l'extrémité distale a disparu. Les bords de la plaque sont irréguliers, suivant le dessin du décor. Celui-ci est fait d'un placage de feuille d'argent (10) dans lequel évoluent plusieurs dragons serpentiformes fortement stylisés. Deux d'entre eux étirent leurs corps le long de l'axe de la plaque, parallèlement à ses bords, avant de se croiser au niveau des rivets et de dresser leurs têtes de part et d'autre de l'encoche. Entre leurs corps et le bord de la plaque sont logés de chaque côté trois protomes dont la tête regarde en direction de l'extrémité distale. Un bandeau encadrant l'encoche entre les têtes des deux dragons filiformes est décoré de traits transversaux, tout comme le « cou » des deux dragons qui semblent sortir des deux rivets jumeaux. Tous ces motifs sont réservés dans l'argent et renforcés par des fils de laiton incrustés. (11)

Ce décor damasquiné a été réalisé honnêtement, sans plus ; c'est l'œuvre d'un atelier de seconde zone.

---

(7) TROYON, F. Description des tombeaux de Bel-Air près Cheseaux sur Lausanne. Mitteil. d. Antiquar. Ges. in Zürich, I, 9, 1848. — MOOSBRUGGER-LEU, R. Le scramasax décoré de Lausanne, Bel-Air (tombe 48). Revue suisse d'Art et d'Archéologie, 23, 1963/64, pp. 10-21.

(8) M. Moosbrugger, sur la base de la seule radiographie, avait bien voulu donner son opinion sur la garniture de Chevilly, ce dont nous le remercions (lettre du 13 juillet 1970). Il avait confirmé cette datation, qu'il fonde sur la présence des fils perlés autour de la plaque et de la boucle, ainsi que sur l'épaisseur de cette dernière.

(9) Dimensions (en mm) : longueur totale 85 ; largeur maximum 24 ; largeur minimum 15,5 ; épaisseur 4 ; poids actuel 27 g.

(10) La radiographie montre le fond guilloché pour la fixation de ce placage ; ce guilloché transparait du reste et se distingue sur la photographie.

(11) C'est la technique décrite en détail par SALIN, Ed. La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire, 3<sup>e</sup> partie. Les techniques. Paris, 1957 (pp. 189-190 et 304-305 ; pl. XV-XVI), sous le nom de placage à feuille conservée.

Par ses proportions, son décor au style animal, cette contre-plaque peut être datée d'environ 700 après J.-C., peut-être un peu plus tôt (12). C'est donc probablement aussi la date de l'ardillon de la boucle.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, il y a une nette discordance entre les deux pièces de la garniture de ceinture de Chevilly, discordance qui se prolonge même sur la plaque-boucle, à cause de l'ardillon. Si cela n'a pas de conséquence sur la date de leur fabrication respective, qui est, pour l'une et pour l'autre, de la fin du VII<sup>e</sup> siècle, cela nous paraît entraîner un décalage entre cette fabrication et le dépôt de la garniture dans la tombe, donc de la tombe elle-même. Il nous semblerait judicieux de placer à la première décennie du VIII<sup>e</sup> siècle l'inhumation du porteur de la ceinture ainsi ornée.

Selon R. Moosbrugger-Leu, la contreplaque est un élément « exotique ». Nous nous demandons s'il ne faut pas penser à une importation venant du territoire alaman. En tout cas l'homme enseveli dans la tombe qui nous occupe n'était pas très exigeant sur la qualité d'homogénéité de cette partie pourtant si importante de son costume qu'était la ceinture. Il a utilisé ce qu'il a pu trouver, après avoir réparé la plaque-boucle en y fixant sommairement un autre ardillon.

5. **Etude anthropologique du squelette.** — Nous avons déjà dit, en décrivant la sépulture, qu'elle contenait un sujet masculin d'âge mûr à sénile.

a) **Sexe.** — La détermination sexuelle ne fait pas de doute. En dépit des effets de l'involution sénile qui caractérisent ce squelette l'aspect général en est robuste. Les os longs ont des empreintes musculaires accentuées. Quant au crâne, ses reliefs susorbitaire et occipital, les fortes apophyses mastoïdes et styloïdes et, sur la mandibule, le net trigone mentonnier vont dans le même sens. L'application de la méthode du professeur J. Nemeskéri (13) confirme ce diagnostic ; elle donne un degré de sexualisation de + 0,56.

b) **Age.** — On ne peut malheureusement pas arriver à autre chose qu'à un ordre de grandeur. En effet le piètre état du sque-

---

(12) C'est l'avis de M. R. Moosbrugger-Leu qui précise (lettre du 13 juillet 1970) qu'il s'agit là d'une attribution « purement stylistique ».

(13) On trouve l'exposé détaillé de cette méthode dans : ACSADI, Gy. et NEMESKÉRI J. The history of life span and mortality, Budapest, 1970.

lette post-crânien ne permet pas d'utiliser, selon la méthode Nemeskéri, le degré d'involution du tissu spongieux des épiphyses de l'humérus et du fémur, non plus que la région pubienne. Il ne reste que le crâne, où le degré de synostose endocrânienne est le seul caractère valable, quoique assez incertain. La synostose est complète ; selon les normes de Nemeskéri, cela se traduit par une marge d'âge de 56 à 72 ans. L'état de la denture et de son support alvéolaire milite dans le sens d'un âge avancé. En effet, sur le maxillaire supérieur la résorption alvéolaire est presque totale (à l'exception d'un alvéole de M<sup>1</sup> droite), au point qu'il n'y a pas de solution de continuité entre le palais osseux et la région sous-nasale. La mandibule présente un aspect différent : seules subsistent les dents (ou leur alvéole) de Cd à P<sub>2</sub> g. Le reste de l'arc alvéolaire est profondément résorbé, donnant au corps mandibulaire une gracilité extrême ; sa hauteur a été réduite à 11 mm, donc au tiers environ de la normale.

Sans exclure qu'un tel processus puisse intervenir assez rapidement dans certains cas, nous pensons, sur la base des autres caractères à signification chronologique, qu'il témoigne dans le sens d'un âge assez avancé, supérieur à 60 ans.

c) **Taille et développement.** — Il n'est pas possible, vu l'état des os longs, de tenter une reconstitution de la taille à l'aide des formules classiques, et l'on doit se contenter de la grossière approximation que fournit la mesure du squelette en place, en tenant compte de l'inclinaison de la tête ; on arrive à environ 1,68 m. Les os étaient robustes ; leur séjour en milieu sableux les a rendu fragiles, en détruisant en grande partie leur tissu spongieux. Nous parlerons, à propos des caractères pathologiques, du développement particulier de la moitié proximale des humérus, qui nous semble dépasser la norme. Les tibias sont eurycnémiques (77.22), alors que les fémurs présentent une ligne âpre accentuée.

d) **Crâne.** — Il est presque complet ; seule est endommagée la partie inférieure de la face, devenue très fragile du fait de la puissante résorption alvéolaire. Il est légèrement plagiocéphale ; nous aurons à en reparler.

Nous donnons dans le tableau I les principales mensurations crânio-faciales. On peut y constater que ce crâne est mésocéphale (77.30), à voûte moyennement élevée (avec la hauteur basio-bregmatique : hypsicrâne proche de l'orthocranie, 55.14 ; métrio-crâne, 97.20) ; la face est mésène (51.18) ; le nez est mésorhinien (48.08) ; les orbites sont mésoconques (78.57). On reste dans l'ensemble dans les proportions moyennes.

TABLEAU I

Caractères métriques du squelette de Chevilly comparés avec les moyennes masculines des « Burgondes » de Sauter » 1971.

	Chevilly	«Burgondes»
DAP	185	185.1
DT	143	141.3
F. min.	95	96.9
Ht B-Br	139	132.2
Ht. aur.	116	114.5
Ht fac. sup.	(65)	68.5
D. bizyg.	127	133
Ht. orbit	33 (d)	32.2
Larg. orbit	42 (d)	35.9
Ht. nas.	(52)	50.4
Larg. nas.	25	24.5
<u>Indices</u>		
céphalique	77.30	76.55
vert long.	75.14	71.68
vert. larg.	97.20	93.99
ht aur. long.	62.70	62.10
ht. aur. larg.	81.12	81.27
front. pariét. tr.	66.43	68.35
cranio fac. tr.	88.81	82.90
facial sup.	(51.18)	54.48
orbitaire d.	78.57	90.03
nasal	(48.08)	49.27
Taille	[1.68]	1.67

e) **Diagnose raciale.** — Cette description, jointe à l'indication d'une taille en tout cas au-dessus de la moyenne, répond à la diagnose de la race nordique classique et à sa marge de variation. Cela n'a rien qui puisse nous surprendre dans une sépulture du haut moyen âge sur un territoire qui a fait partie du royaume burgonde et qui a vu circuler et s'installer de nombreuses bandes appartenant à des groupes ethniques (Burgondes, Francs, etc.) d'origine germanique et provenant du grand réservoir nord-européen de la race nordique. Comme par ailleurs le fonds celtique

(ici allobroge) comportait lui-même une forte composante nordicisante, que la mosaïque raciale des colonisateurs n'avait pas fait disparaître, on voit combien est logique la présence de notre Nordique à Chevilly.

Si nous comparons rapidement les caractères de ce sujet à ceux que l'un de nous a mis en évidence pour une série de squelettes du haut moyen âge de la Suisse occidentale, de l'Ain et de la Haute-Savoie (14), nous constatons que les dimensions et indices sont très proches de la moyenne (tableau I). Les seules différences intéressent la hauteur basio-bregmatique (hauteur de la voûte), la largeur de l'orbite et les indices correspondants. C'est peu. Sans accorder à une comparaison de ce genre une trop grande importance on peut lui accorder au moins une valeur indicative.

#### 6. Pathologie :

a) **Courbure des humérus.** — Nous avons déjà signalé cette particularité, qui nous semble ressortir au domaine du pathologique. La région de la gouttière bicipitale présente une sorte de gonflement qu'accentue la courbure sur la convexité de laquelle elle se trouve. Cette zone, grumeleuse, est criblée de petits trous ; mais l'état de fragilité de la paroi osseuse est tel qu'il est difficile de juger s'il s'agit de trous en surnombre ou d'une simple conséquence de la corrosion dans le sable de la tombe. Nous penchons plutôt pour un excès d'orifices, dûs à un processus infectieux (ostéomyélite ?).

C'est un cas nouveau à ajouter à l'inventaire pathologique du haut moyen âge qu'a publié le regretté Docteur J.-L. Demetz (15), et où ne figure pas cette atteinte à l'humérus.

b) **Ostéophytes vertébraux.** — Quelques ostéophytes sont visibles sur les vertèbres cervicales. Sur l'atlas, la facette articulaire pour l'apophyse odontoïde montre un élargissement notable de sa surface vers le bas. Cette ostéophytose se retrouve sur la portion antérieure de l'apophyse odontoïde de l'axis qui montre une surface débordante anormale.

---

(14) SAUTER, M.-R. Contribution à l'étude anthropologique des populations du haut moyen âge dans le bassin du Léman et le Jura. Le problème des Burgondes. Recherches d'anthropologie historique. Thèse Genève 1941, et Archives suisses d'Anthropologie générale, 10, 1941, pp. 1-136.

(15) MOREL, P. et DEMETZ, J.-L. Pathologie osseuse du haut moyen âge. Contribution au problème des Burgondes. (Collection de médecine légale). Paris, 1961.

Les quelques autres restes de corps vertébraux montrent également sur leurs bords une tendance à l'ostéophytose.

c) **Plagiocéphalie.** — Cette dissymétrie est nette, sans être excessive. Elle porte sur le côté droit, où l'occiput prédomine.

On peut se demander si cette anomalie ne doit pas être mise en relation avec ce que nous avons dit ci-dessus de l'état des arcs alvéolaires des deux maxillaires, où la perte presque totale (en haut) ou avancée (en bas) des dents et la forte résorption alvéolaire qui s'en est suivie, se sont effectuées de manière très inégale, entraînant des tensions perturbatrices de l'architecture crânienne. (16)

d) **Modifications de la cavité glénoïde.** — Les phénomènes de résorption ont entraîné du fait de la déformation de l'architecture faciale une modification des conduits auditifs externes. La portion antérieure du canal présente un aplatissement caractéristique, dû à la pression exercée en arrière par les condyles mandibulaires. La forme des cavités glénoïdes s'en trouve ainsi modifiée. On n'observe pas l'état d'oblitération avancé du canal constaté sur des crânes à très forte résorption alvéolaire.

e) **Traumatisme frontal.** — Sur l'angle antéro-inférieur gauche du frontal, l'os présente une lésion d'origine traumatique guérie. En effet le coup, porté avec un instrument tranchant (scramasax ou francisque ?) a atteint l'os au-dessus et à gauche de l'orbite. On peut remarquer un enfoncement rectiligne d'environ 3 cm., partant du canal sus-orbitaire, ainsi qu'une fente verticale intéressant l'apophyse orbitaire externe et s'arrêtant à la suture jugo-frontale. La blessure ne semble pas avoir laissé de séquelles sérieuses, en tout cas pas au niveau osseux.

Les traces de blessures sur le crâne sont nombreuses sur les squelettes du haut moyen âge. Le contraire serait étonnant, quand on sait par les chroniques comme par les lois combien cette période a été troublée. (17)

7. **Cadre historique et géographique.** — Au moment où l'homme de Chevilly était porté en terre, son village faisait partie, comme toute la Savoie actuelle, de l'ancien royaume burgonde

---

(16) Sur 119 crânes de « Burgondes » des deux sexes on a trouvé 9 cas de plagiocéphalie nette, dont 6 à gauche. SAUTER, M.-R. Le problème des Burgondes, 1941, p. 88.

(17) SALIN, Ed. *La civilisation mérovingienne.*— 2<sup>e</sup> partie. *Les sépultures.* Paris, 1952. Voir pp. 337-340.— MOREL, P. et DEMETZ, J.-L. *Op. cit.* 1961.

et avec celui-ci de l'empire mérovingien, et relevait donc de l'autorité suprême théorique de Childebert III (711) ou de Dagobert III (715). De manière moins vague, Grésy ressortissait à l'administration du **pagus Genevensis** — le futur comté de Genève — lui-même partie intégrante du duché d'Outre-Jura (**ducatus Ultrajoranus**). (18)

Le cimetière dont la sépulture fouillée en 1969 ajoute son témoignage à celui de la découverte des tombes de 1827 devait correspondre à un hameau parmi ceux qui occupaient le territoire de l'actuelle commune de Grésy-sur-Aix (19). En effet il a dû y en avoir d'autres ; par exemple, à quelques 1.300 m au S.S.E. de Chevilly, près du mamelon de la Croix-Noire, qui domine le vallon du Sierroz, en face de la tour et de l'église de Grésy. On y aurait trouvé des tombes à dalles dont l'une contenait « une épée malheureusement égarée » (20). On peut par ailleurs être assuré qu'il y avait, à proximité de l'église, une agglomération qui dérivait de la localité romaine, attestée par les nombreux vestiges monumentaux et épigraphiques (21) visibles aujourd'hui auprès de la tour. La présence de plusieurs inscriptions chrétiennes de la fin du V<sup>e</sup> et du début du VI<sup>e</sup> siècle (22) témoigne de cette permanence : or il est peu vraisemblable que cette agglomération ait disparu avant la fin du VII<sup>e</sup> siècle. La densité du réseau routier

---

(18) MARTIN, P.-E. Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne, 534-715. Thèse Genève, 1910, pp. 361 et suiv., et carte. — DUPARC, P. Le Comté de Genève, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle. Mém. Doc. Soc. Hist. Arch. Genève, 39, 1955, pp. 358-363. Selon la description de cet auteur, Grésy se trouverait à la limite méridionale de ce **pagus** et du diocèse qui en calquait les frontières, cette limite passant, d'après les sources médiévales, entre Aix et Saint-Innocent (p. 363 et n. 1).

(19) A quelque 150 m au sud de la tombe de Chevilly, l'exploitation d'une sablière a fait découvrir ces dernières années de nombreux restes de squelettes humains. Rien ne permet de les dater ; il se peut qu'il s'agisse de sépultures plus récentes, médiévales, encore que se pose alors la question des relations de ce cimetière avec un sanctuaire inconnu. Faut-il penser aux conséquences d'une épidémie ?

(20) LOCHE, J.-F., comte de —. Histoire de Grésy-sur-Aix. Chambéry, 1874, pp. 148-149.

(21) LOCHE, de —. **Op. cit.**, pp. 149 et suiv. — CIL, XII, 1888 : 2456, 2463, 2468, 2476, 2484.

(22) CIL, XII, 1888 : 2485-2487. — LE BLANT, Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle. Paris, II, 1865, n<sup>os</sup> 388 A - 389. — LOCHE, de —. **Op. cit.**

Certaines de ces inscriptions disparues sont connues par des publications anciennes.

romain aux approches septentrionales de la ville d'Aix (**Aquae**) a dû entraîner une occupation assez serrée du sol dans ce secteur. (23)

### 8. Résumé et conclusion

Nous avons décrit une tombe à dalles trouvée au lieu dit Chevilly, sur la commune de Grésy-sur-Aix (Savoie) et nous avons essayé d'en tirer le maximum d'enseignements d'ordre sédimentologique, archéologique, historique, anthropologique et paléopathologique. Nous fondant essentiellement sur la garniture à damasquinure d'argent et de laiton dont nous datons la fabrication un peu avant 700 ap. J.-C., nous croyons pouvoir placer le moment de l'inhumation plusieurs années après 700. L'analyse du squelette nous a permis d'en faire un représentant typique de la population de l'ancien royaume burgonde, avec ses traits nordiques atténués. Quelques manifestations pathologiques, surtout dans la moitié proximale des humérus, méritent d'être mentionnées.

Nous espérons avoir démontré combien il serait intéressant de pouvoir appliquer ce même genre d'étude à de nouvelles tombes voisines. Par les nouveaux indices archéologiques qu'elles ne manqueraient pas de livrer à une fouille exigeante, elles permettraient de préciser l'histoire de l'occupation de ce coin de terre ; par les squelettes qu'elles offriraient à l'anthropologiste, elles ouvriraient des aperçus utiles sur la composition raciale et démographique et l'état de santé de la population du haut moyen âge de Grésy-en-Genevois et de la Région savoyarde.

Département d'Anthropologie de  
l'Université de Genève.

---

(23) LOCHE, de —. *Op. cit.*, pp. 160-161 ; il cite l'abbé DUCIS. Voies romaines. *Revue Savoisiennne*, 1863, p. 28. — MARTEAUX, Ch. et LE ROUX, M. Voies romaines. Voie romaine de Boutae à Aquae. *Revue Savoisiennne*, 41, 1900, pp. 199-241. (L'étude s'arrête à Cusy, se contentant d'indiquer sommairement son prolongement par Grésy).